

Rapport de la sous-commission du budget 2015

Dicastère de M. Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

Sylvia Morel (PLR)
Yannick Rappan (PS)
Pierre-Yves Blanc (Les Verts) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le vendredi 31 octobre 2014 de 14h00 à 16h00, en présence de M. Jean-Charles Legrix, directeur du DSET, M. Denis Cattin, administrateur, M. Blaise Fivaz, chef de service du domaine public et du Major Thierry König, commandant du SIS des Montagnes.

870 et 875 SIS et Police du feu

Ce service connaît d'importants changements liés à une réorganisation générale des secours dans le Canton. Les appels du 144 seront dirigés vers Lausanne et en ce qui concerne le 118, ils seront pris par le SIS de Neuchâtel, dès le 1^{er} janvier 2015, suite à un contrat de prestations entre les services de pompiers des Montagnes et du Littoral, afin d'avoir une centrale unique pour les deux SIS.

Le Service de secours des Montagnes connaît de grandes difficultés à recruter des ambulanciers. Ceux que nous formons sont souvent débauchés, fraîchement diplômés, par la concurrence prête à payer le prix, et même à rembourser au candidat le montant demandé par la Ville s'il quitte son employeur dès la fin de sa formation.

Un-e commissaire demande s'il ne serait pas possible de faire la promotion du SIS dans des manifestations publiques comme c'est le cas avec la recherche de médecins pour notre Ville. Cette piste serait à creuser. Actuellement, le service engage des stagiaires qu'il présente aux examens d'entrée à l'école d'ambulanciers à Lausanne. En cas de réussite, ces personnes seront formées sur trois ans.

880 et 890 Protection civile et OPC

Ces chapitres n'appellent aucun commentaire.

860 Service du domaine public

Un contrat de prestations du SDP dans la commune de Val-de-Ruz débutera le 1^{er} janvier 2015. Rien n'a été mis au budget, car lors de l'établissement de celui-ci, le contrat de prestations n'était pas finalisé entre la Ville de La Chaux-de-Fonds et la commune de Val-de-Ruz. Cette opération sera une opération financière neutre. Deux assistants vont être engagés pour une estimation de 2'030 heures. Après une année, le dispositif sera analysé entre les parties et des ajustements seront faits si nécessaire. La commune de La Sagne s'est approchée de nous, car elle montre également un intérêt pour ce service.

Deux autres collaborateurs seront engagés pour couvrir des soirées jusqu'à 22h30 et quelques dimanches par année ainsi que pour effectuer tous les travaux que la police neuchâteloise n'effectuera plus si la nouvelle loi sur la police est acceptée par le Grand Conseil.

Le SDP va aussi intervenir pour des retraits de plaques, rétribués à CHF 200.- le retrait. A ce jour, il effectue déjà la remise des commandements de payer qui se montent à près de 10'000 par an.

Si la loi est acceptée telle que proposée, le Canton va reprendre aux Communes la gestion de l'ensemble des radars avec la totalité des recettes contre 50 % jusqu'à ce jour. De leurs côtés, les communes recevront 75 % des amendes établies par le SDP au lieu du 50 % actuellement. Le poste au SDP, lié à l'encaissement des amendes radars, sera repris par le Canton et ne sera plus dans les effectifs de La Chaux-de-Fonds. Grâce à la mobilité interne, la personne concernée pourrait retrouver un autre poste au sein de la commune, s'il y a un départ d'un collaborateur, ou rejoindre l'équipe du Canton qui s'occupera de ce travail.

Un-e commissaire voit un signe positif de reconnaissance du SDP du fait que d'autres Communes s'y intéressent. Elle/il demande quelles sont les incivilités que subissent les agents du SDP.

Le chef de service répond qu'elles sont quotidiennes, le plus souvent verbales, mais qu'une agente s'est déjà fait brutaliser. Une formation est donnée aux agents à ce sujet et l'ambiance dans l'équipe étant bonne, cela permet de supporter ces incivilités sans trop de dommages.

Un-e commissaire s'étonne de voir que le montant des recettes lié à la fourrière diminue.

Le conseiller communal répond qu'il n'y a aucune volonté de diminuer les interventions de mise en fourrière. Bien au contraire, dès l'hiver 2014-2015, nous disposerons d'une dépanneuse supplémentaire, ce qui portera leur nombre à six. Dès le budget 2015, le montant de telles recettes sera calculé sur la moyenne des quatre dernières années connues, car il dépend de l'enneigement qui est très variable d'une année sur l'autre. Personne ne peut présager de l'hiver que nous aurons.

560 Cultes

Un-e commissaire s'étonne de lire que le montant versé à l'Eglise catholique romaine a plus que doublé.

Le conseiller communal répond qu'il s'agit d'un réajustement partiel d'une inégalité de traitement entre les églises, dont les origines sont historiques. La Commune aide financièrement les Eglises à l'entretien de leurs bâtiments et participe à certains frais de conciergerie. L'Eglise catholique romaine, qui compte le plus grand nombre de fidèles, devrait logiquement recevoir un montant plus important, ce qui n'est pas le cas. Le Conseil communal souhaitait ne pas dépenser plus que les CHF 143'000.- prévus lors de la signature du dernier concordat en 2000. En cas de baisse des coûts, il avait été prévu de donner un peu plus à l'Eglise catholique. La fermeture de deux temples protestants a permis de générer ces quelques économies.

Un-e commissaire s'étonne d'apprendre qu'une lettre de février 2013 et diverses relances de la responsable de l'Eglise catholique concernant une aide financière supplémentaire n'ont pas reçu de réponse du conseiller communal en charge de ce dicastère par le passé. On ne peut pas accepter cela d'une administration publique. Elle/il pose aussi la question de savoir ce qu'il en est de l'entretien des lieux de culte des Israélites et des Musulmans.

Etant donné que nous sommes dans un canton laïque, les aides financières aux Eglises sont à bien plaisir. Dans certains cas, seulement, nous sommes liés par un concordat que nous devons respecter.

902 et 911 Services industriels et Eaux-réseau

Pas de remarques.

Le rapporteur
Pierre-Yves Blanc